Justice pénale en pratique

La justice pénale en pratique

Désigne divers organes auquel la souveraineté nationale a le pouvoir d’interpréter la loi et d’assurer l’application par l’exercice de la faculté de trancher entre le juste et l’injuste

Sont fonctionnement est très codifié

Le pouvoir judiciaire dispose d’une forte légitimité, comme dans la plupart des pays occidentales. Dans certains pays ce n’est pas cette institution qui est usuellement utilisée.

Comprendre le pouvoir judiciaire requière de comprendre l’origine et la perpétuation de cette légitimité symbolique.

On peut trouver des indices de cette légitimité symbolique dans le fonctionnement concret et quotidiens de cette institution.

**Les rouages sociaux de la vie judiciaire**

*Comment est assuré la confiance dans la justice ?*

*Cette confiance est elle altéré par une série d’évènements (erreurs, bavures judiciaires…) ?*

Bourdieu « *La force du droit. Eléments pour une sociologie du champ juridique* »

« le champ juridique est l’endroit ou s’opère la transmutation d’un conflit direct entre parties directement intéressé en débat juridiquement réglé par des professionnels »

*Cf : « 10e Chambre, instant d’audience » documentaire de Raymond Depardon de 2003, extrait d’une affaire de délit routier en comparaison immédiate.*

Déroulé du procès :

Personnes : Greffier, policier, public, juge, procureur, avocat, prévenu

Présentation du prévenu par le juge

Exposé des faits, raisons de l’accusation

Question de précision des faits posée par le juge au prévenu

Explication de la loi par le procureur

Retour sur la personnalité du prévenu, antécédant judiciaire, enquête social (personnalité morale, des rapports sociaux)

Question sur la personnalité de l’avocat du juge et du procureur.

Réquisitoire du parquet, plaidoirie du procureur de la république

Plaidoirie de l’avocat

« Dernier mot » de l’accusé

Après délibération : Exposé du verdict

* Présentation du prévenu
* Exposé des faits (et questions)
* Personnalité : casier / « enquête sociale » (et questions)
* Le réquisitoire du Parquet
* Plaidoirie de l’avocat
* Le « dernier mot » du prévenu
* Suspension d’audience
* Exposé du verdict

Tension entre le vocabulaire juridique et le langage des justiciables :

La juge coupe la parole pour aller plus vite sur les réponses.

En justifiant les questions par la loi

Le procureur montre que dans son discours l’accuser rejette la faute sur l’Etat

Facteurs pris en compte :

Critères légaux : preuves, chef d’inculpation etc..

Les propriétés sociales de l’accusé, les perspectives de réinsertion.

Les propriétés sociales et valeurs des juges

Liens entre les différents professionnels :

Les acteurs ont un rôle officiel, mais également au moment de procès que se négocie les réputations des participants.

Les liens permettent une mise en place de l’indifférence par rapport aux prévenus et aux accusés.

On ne peut pas être engager émotionnellement sur chacun des cas dans ce travail (comme les urgentistes)

Cette mise en place à lieu dans les coulisses, aux moments ou ses acteurs ont des discussions informelles.

* Une transition entre les cas transitoires et ceux durables
* Une différenciation de la vie professionnelle et de la vie délinquante
  + Mode de vie proche entre les professionnels comparé des prévenus
  + Ils sont qualifiés de différents, (humour noir…)

Le formalisme de la procédure :

Vêtement

Moments de parole

Légitimité des questions posés par le juge

Vocabulaire juridique (ex : Phrase de délibération)

Forte asymétrie entre les acteurs :

(ex : remise à sa place de l’accusée par la juge avec un vocabulaire brute) ; l’accusée est le seul qui doit parler et se justifier de ses pratiques (rapport aux substances, alcool…/vie conjugale/ressources financière ect.) on parle de **dépouillement morale** l’intimité est maitrisé et juger par l’institution (l’individu n’est plus maître de son existence intime) ; le procureur est très regardant sur l’expression de l’accusé, et son expression des faits.

Bourdieu parle d’hyper correction, quand des individus de classe inferieurs sont confronté a des individus de classe supérieur et porte trop d’attention a se conformer à l’univers social dans le quels ils se retrouve. Elle est visible et maladroite.

Inégalité sociale très forte entre les acteurs du milieu judiciaire pour lesquels l’aisance a l’orale est facile comparé aux accusés pour lesquels elle est plus difficile.

La décision de justice dépend de la capacité d’acceptation de la présentation de la vie du prévenu par celui-ci.

**Les inégalités dans la chaine pénale**